



Santé des élèves

publié le 03/10/2019 - mis à jour le 20/10/2021

Descriptif :

Retrouvez ci-dessous les permanences des infirmières au sein du Collège. Pour rappel, l'équipe de la Vie Scolaire n'est pas habilitée à donner des médicaments. Passage obligatoire auprès de l'infirmière.

- Tous les mardis Toute la journée - Permanence de l'infirmière, Mme NARDO Christel au sein du collège. Ainsi que tous les jeudis semaine 1 (A).
- Tous les lundis de la semaine 1 (A), permanence de l'infirmière psychologue Mme LORTHOLARY.